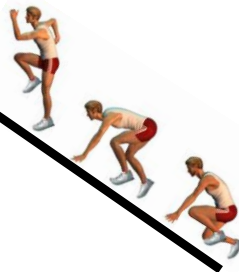


Association sportive du collège Nicolas Tronchon



Notre association propose des entraînements dans 4 activités physiques différentes ainsi que des évènements et compétitions ponctuelles :

Badminton, Volley, Tennis de table

Entraînement au gymnase du collège

Le lundi de 13h à 14h compétitions en badminton certains mercredis.

Le jeudi de 13h à 14h idem

Encadré par Mme Le Moigne et Mr Jeanpierre

Equitation : places limitées

Entraînement au centre équestre de Montgé en Goële

Le mardi de 16h30 à 18h00 (reprise à 17h00) → Débutants

Le mardi de 17h30 à 19h00 (reprise à 18h00) → Moyens

Mercredi de 13h15 à 15h15 (reprise à 13h45) → Confirmés

Encadrée par M. Latanne

*Il est aujourd'hui estimé que la pratique physique des jeunes est insuffisante. Nous pensons que c'est avant tout grâce au **plaisir éprouvé et partagé** avec des amis lors de ces animations, que nous participerons à réduire cette tendance.*

L'équipe EPS

Activités Physiques De « Pleine Nature » Escalade, course d'orientation, vtt

Entraînement au gymnase du collège

Le Mercredi de 13h à 15h, encadrée par Mr Jeanpierre

Futsal mixte

Le mercredi de 13h à 14h30, encadrée par Mme Le Moigne

➡ **Inscription équitation le Mercredi 14 septembre 2016 à 10h25 dans le hall d'entrée et portes ouvertes au gymnase de 13h à 16h pour les autres activités.**

Fournir aux professeurs d'EPS, une enveloppe portant le nom de l'élève, la classe et l'activité(s) choisies.

→ L'autorisation parentale

→ 2 photos d'identité au petit format

→ **Cotisation** (chèques à l'ordre de l'association sportive du collège Saint-Souplets)



⊛ Licence : Badminton Activités physiques de pleine nature, Futsal = **26 €** pour l'année

⊛ Licence : Equitation uniquement = **18 €** pour l'année

Pour l'équitation, trois chèques datés (valides 6 mois) de **52 €** sont à fournir à l'inscription .

Les chèques seront rendus en cas de défection, cependant, tout trimestre commencé est du. Prévenir par courrier au plus tard à la dernière reprise du trimestre précédent.

Ils seront encaissés : Le 1^{er} fin novembre . Le 2^{ème} fin février . Le 3^{ème} fin mai

Vous pouvez bénéficier de bons C.A.F (Caisse d'Allocation Familiale) et/ou d'un remboursement auprès de votre comité d'entreprise.

Action financée par le
département de Seine-et-Marne

Collège Nicolas Tronchon
Rue de la chevée 77165 Saint-Souplets
☎ 01 60 61 55 25

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT